



URBANISME
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial, il est saisi d'une demande de **permis d'urbanisme**.

(1) Le demandeur est Monsieur et Madame AZAZ - TAXHET demeurant à rue d'Aiseau 334 à 6250 Presles.

Le terrain concerné est situé à rue d'Aiseau 334 à 6250 Presles et est cadastré AISEAU-PRESLES 2 DIV/PRESLES/ section B n° 9S

Le projet consiste en "Transformation sans agrandissement et isolation de l'habitation" et présente les caractéristiques suivantes (2) : habitat en ordre ouvert.

Article D.IV.40 - Dérogation à un plan ou aux normes d'un guide régional

Application de l'article D.IV.40 : Les demandes impliquant une ou plusieurs dérogations au plan de secteur ou aux normes du guide régional sont soumises à enquête publique.

Pour les raisons suivantes : actes et travaux en zone agricole.

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête à l'adresse suivante : Service Cadre de Vie et Logistique - Aménagement du Territoire et Urbanisme, rue J. Kennedy 150 à Roselies.

- les **jours ouvrables de 9h00 à 11h** (et de 14h à 16h uniquement le mercredi);

- les mardis jusqu'à 20 heures ;

Pour les consultations jusqu'à 20 heures, le rendez-vous doit être pris au plus tard 24 heures à l'avance auprès de M. LALIEU, téléphone : 071260668 - mail : urbanisme@aiseau-presles.be.

L'enquête publique est ouverte le 8 avril 2024 et clôturée le 22 avril 2024.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège communal,

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : rue J. Kennedy 150 à Roselies ;

- par télécopie au numéro : 071/260.679 ;

- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@aiseau-presles.be;

- remises à M. LALIEU dont le bureau se trouve au Service CVL (voir ci-dessus).

L'enveloppe, la télécopie ou le courrier électronique portera la mention : **1.778.511//2024/016**

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès de M. LALIEU ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu à l'adresse suivante Service CVL (voir ci-dessus), le 22 avril 2024, à 10h30.

Le conseiller en aménagement du territoire et en urbanisme est M. LALIEU dont le bureau se trouve au Service CVL (voir ci-dessus).

Roselies, le 29 mars 2024

Par ordre,

Le Directeur général f.f.
(s) B. BARBIEAUX

Le Bourgmestre,
(s) J. FERSINI